

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2024

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – RAVOLET –
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Madame ALBERT a donné procuration à Monsieur RAVOLET
Madame BOULLOY a donné procuration à Madame SEVEN
Madame SAQUET a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

EXCUSE : Mr CHARLES
ABSENTE : Mme PLANCHARD

Secrétaire de séance : Mr RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement 2025 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à la hauteur de 25% des crédits d'investissement de l'année 2024, à savoir que les crédits d'investissements s'élèvent à **520 573,96 €** :

Compte	Nature des travaux	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2025
2041582 – Subventions autres groupements – Bâtiments et installations	Enfouissement des réseaux	85 000,00 €
2151 – Réseaux de voirie	Aménagement et goudronnage de la voirie communale	34 000,00 €
217831 – Matériel informatique scolaire	Achat ordinateurs portables école	11 000,00 €
Total		130 000,00 €

Révision des tarifs de location du Centre Socio-Culturel : Les nouveaux tarifs de location du Centre Socio-Culturel seront applicables à compter du 01.01.2025.

Fixation des contre-valeurs au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 101 de la loi de finances 2024 instaure à compter du 01/01/2025 une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif dans le cadre du dispositif de redevances des Agences de l'Eau. Considérant le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif conclu avec Veolia le 01/07/2024, la Commune doit délibérer avant le 01/01/2025 sur le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Vu le tarif fixé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (0,28 € HT/m³), le coefficient de modulation (0,3) et le montant forfaitaire maximale proposée (3,00 € HT/m³), comme l'impose la loi le montant de la contre-valeur est fixé à 0,084 €/m³.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, fixe à l'unanimité le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,084 €/m³, précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA à hauteur de 10,00 % et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents ou actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Subvention exceptionnelle « Comité des Fêtes de Torteron » : Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'Association du Comité de Fêtes de Torteron dans le cadre de l'organisation de la Brocante Annuelle 2025.

Création d'un emploi permanent : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement à temps non complet à raison de 6/35^{ème} pour l'entretien des locaux de l'école. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire.

Création d'un emploi permanent : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un recrutement à temps non complet à raison de 3/35^{ème} pour l'entretien des locaux du Centre Socio-Culturel. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition du maire.

Arrivée de Monsieur MECHIN.

Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » proposée par le Groupement des Centre de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'employeur a une obligation de participation financière auprès de ses agents pour le risque « Prévoyance » à compter du 01/01/2025 pour un montant minimum mensuel de 7,00 € par agent.

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à la convention de participation conclue par les Centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et Alternative Courtage/Territoria Mutuelle moyennant un droit d'entrée de 75,00 € et des frais annuels de gestion de 40,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et d'instaurer une participation financière mensuelle à hauteur de 10,00 € par agent, dans la limite de la cotisation payée par l'agent, à compter du 01/01/2025.

Participation à la protection sociale complémentaire « Santé » de ses agents dans le cadre d'une procédure de labellisation : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'employeur a une obligation de participation financière auprès de ses agents pour le risque « Santé » à compter du 01/01/2026.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette participation financière dès le 01/01/2025 afin d'harmoniser avec la participation pour le risque « Prévoyance ». Cette fois-ci, après consultation des agents, Monsieur le Maire ne souhaite pas conventionner avec le Centre de Gestion du Cher.

Il propose donc au Conseil Municipal de suivre la procédure dite de labellisation et de participer à hauteur de 20,00 € par mois par agent à compter du 01/01/2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la procédure dite de labellisation pour le risque « Santé » et d'instaurer une participation financière mensuelle à hauteur de 20,00 € par agent, sur présentation d'une attestation d'adhésion à une mutuelle labellisée par l'agent, à compter du 01/01/2025.

Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement à la filière Police Municipale : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer le nouveau régime indemnitaire de la filière Police Municipale, décomposé en deux parts mensuelles : fixe et variable, suite à l'abrogation du régime indemnitaire actuelle. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire à compter du 01/01/2025.

Admission des créances admises en non-valeur et créances éteintes sur le budget assainissement des dettes de plusieurs administrés entre 2007 et 2022 pour un montant total de 2 145,06 €.

Vente de matériel communal : Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise en vente de la broyeuse d'accotement pour un montant de 2 520,00 € TTC.

Acquisition des parcelles du Canal de Berry : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet du Canal de Berry à Vélo et de l'acquisition des parcelles n° B167, B168 et B177 par le Syndicat du Canal de Berry. Après aménagement par le Syndicat du Canal de Berry, ces parcelles doivent être rétrocédées à la Commune pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, ce transfert de propriété et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce transfert.

Acquisition d'un ensemble immobilier : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter l'ensemble immobilier cadastré section n° C148, C149 et C150 d'une superficie totale de 7 023 m² situé 12, Route de Nérondes « Le Petit Torteron » à TORTERON pour la somme 7 000,00 € frais de notaire non compris.

Acquisition d'un terrain cadastré section C n° 1250 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter la parcelle cadastré section n° C1250 d'une superficie de 10 958 m² situé « Le Champ de la Planche » à TORTERON pour la somme 60 000,00 € frais de notaire non compris.

Signature d'un avenant au contrat de territoire 2023/2026 : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental participe à hauteur de 16 000,00 € aux projets de maisons domotiques par le biais de la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat du Territoire 2023-2026 signé le 13 Mai 2024 entre le Conseil Départemental, la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, la Commune de La Guerche-sur-L'Aubois et la Commune de Jouet-sur-l'Aubois. La Commune n'étant pas signataire dudit contrat, il convient de signer un avenant au Contrat de Territoire afin que le Département puisse verser directement la subvention à la Commune. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat de Territoire ce qui permettra le versement de la subvention directement à la Commune.

Acquisition ordinateurs école : Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer l'achat de 10 ordinateurs pour l'école d'un montant total de 10 561,46 € TTC.

Mise à disposition d'un agent technique : Vu la demande de la part de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois concernant la mise à disposition d'un agent technique vu l'absence de moyens techniques de leur côté.

Monsieur le Maire propose aux élus de signer une convention de mise à disposition de notre agent technique avec la Communauté de Communes des Portes du Berry pour une durée d'environ 1 semaine. Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel.

Informations diverses :

Monsieur le Maire a été contacté par Madame l'Inspectrice, pour créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la Commune de Jouet-sur-l'Aubois. Une visioconférence a été réalisée le 5 Décembre dernier après-midi entre la Commune de Jouet-sur-l'Aubois, Madame l'Inspectrice et la Commune de Torteron. Monsieur le Maire a entendu les propositions de l'Inspectrice mais il lui a rappelé les positions de la Municipalité sur les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux. Un nouveau point devrait être réalisé d'ici la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissements des réseaux devraient débiter dans le courant du 1^{er} trimestre 2025. Il rappelle qu'une demande de subvention complémentaire a été effectuée auprès de la Région, et que celle-ci nous a attribué une subvention de 43 200,00 €.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont venues aider à la confection des colis pour les aînés de Torteron. Il rappelle que les colis seront distribués courant de la semaine 51 à domicile et qu'il pense à ses habitants résidants en maison de retraite avec l'envoi de corbeille de soin. Ces présents sont offerts pour les habitants âgés de 70 ans et plus.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été contacté par l'Association VéloRail Berry Val d'Aubois car SNCF Réseau peut envisager un transfert de gestion des voies ferrées. Toutefois, ils veulent une présentation du projet avec l'exploitation du domaine ferroviaire et une validation de principe d'une collectivité locale qui conventionnerait avec SNCF Réseau pour la gestion des voies ferrées. L'association recherche des membres actifs pour les aider dans toutes ces démarches. Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Fin de séance : 20 h 30

